



## Resiliation d'un contrat cours minerve

Par **linda527**, le **27/12/2014** à **11:55**

Bonjour,

Comme beaucoup d'entre vous, je me suis inscrite au Cours Minerve. Malheureusement, je n'ai plus envie de suivre ces cours et avec mon boulot? qui me prend tout mon temps, je n'arrive pas a suivre la formation. Du coup, ça m'embête vraiment de payer pour rien. De plus, étant donné que je n'ai pas de raison "valable" pour résilier, est-ce que je peux quand même le faire ou non ? car j'ai l'impression qu'il faut absolument un cas de force majeure pour arrêter cette formation.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **27/12/2014** à **12:26**

Bonjour,

Cette situation a déjà été traitée dans ces colonnes. En faisant une simple recherches vous allez y trouver vos réponses.

Par **linda527**, le **27/12/2014** à **14:30**

bin non justement, tous ont une raison valable... c'est pour cela que je demande plus d'informations.

Par **moisse**, le **27/12/2014** à **18:20**

Mais si justement, car aucun n'ont une seule raison valable autres que les vôtres : regrets, plus de sous, plus le temps.

Je n'ai jamais lu un seul cas fortuit ou de force majeure.

Pour mémoire l'évènement allégué de force majeure doit répondre à 3 conditions:

- \* imprévisible
- \* insurmontable
- \* extérieur (à soi-même).

Ainsi être bloqué sur l'autoroute par une tempête de neige est insurmontable et extérieur, mais:

- \* au mois de janvier un évènement prévisible
- \* au mois d'aout un évènement imprévisible donc un cas de force majeure.